



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 11122

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité à propos des possibilités de formations auxquelles peuvent prétendre les emplois jeunes. En effet, il apparaît que, malgré la précarité de ce type d'emploi, peu de facilités sont proposées pour les jeunes qui arrivent au terme de leur contrat. Bien que le dispositif arrive actuellement à terme, il serait intéressant que les derniers emplois jeunes puissent en bénéficier en priorité. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11122

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 430